



Extrait du registre des délibérations
Comité Syndical du PETR Pays de Morlaix
Séance du jeudi 13 avril 2023

SESSION ORDINAIRE

Date de la convocation :
30 mars 2023

Nombre de Conseillers Communautaires :
En exercice : 16
Présents : 10
Votants : 10

Présidence de séance
Jean-Paul VERMOT

Secrétaire de séance
Jacques EDERN

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni salle de conférence à la Chambre de Commerce et d'Industrie Morlaix Bretagne Ouest sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul VERMOT.

PRÉSENTS :

Morlaix communauté : Jean-Paul VERMOT, Bernadette AUFFRET, Solange CREIGNOU, Anne-Catherine LUCAS, Julien KERGUILLEC.

Communauté de communes du Pays Landivisiau : Henri BILLON, Marie-Claire HÉNAFF, Laurence CLAISSE.

Haut-Léon communauté : Bernard FLOCH, Jacques EDERN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSÉS :

Morlaix communauté : Nicole SEGALEN-HAMON, Christophe MICHEAU, Guy PENNEC

Communauté de communes du Pays Landivisiau : Robert BODIGUEL

Haut-Léon communauté : Aline CHEVAUCHER, Stéphane CLOAREC

POUVOIR :

Séance de Comité syndical du PETR Pays de Morlaix du 13 avril 2023

OBJET	DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE
ACTE	CS-2023-02-N10
RAPPORTEUR (S)	JEAN-PAUL VERMOT

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité syndical doit délibérer pour entériner la désignation d'un secrétaire de séance de l'assemblée délibérante pris en son sein.

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉSIGNE Jacques EDERN, secrétaire de séance

Votants	10
Pour	10
Contre	00
Abstention	00

Fait à Morlaix, le 13 avril 2023

Le Président

Jean-Paul VERMOT



Signature and official stamp of the Pays de Morlaix.